

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00084

CLUB DES ENTREPRISES DE L'ONDAINE (CLEO) - SUBVENTION 2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-0202000040

DATE D'APPHICACON: 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

CLUB DES ENTREPRISES DE L'ONDAINE (CLEO) - SUBVENTION 2020

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1992, CLEO compte 100 adhérents et représente près de 1 500 emplois. Le club est constitué d'une animatrice et d'un Conseil d'Administration composé de 11 membres élus et de deux invitées permanentes.

Le Club a pour mission d'accompagner les entreprises de son territoire en créant un véritable réseau mais aussi en apportant un soutien constant et des solutions adaptés aux besoins de ses adhérents tout en les fidélisant.

Le partenariat entre CLEO et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de services nouveaux en direction des entreprises adhérentes à CLEO.

CLEO contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- **Territoire d'Industrie Loire Sud** : participer à la dynamique globale de la démarche partenariale et territoriale, et dans ce cadre, déployer des actions collectives plus particulièrement dans le domaine des ressources humaines.
- **L'emploi** : animer le groupement d'employeurs de l'Ondaine (GEO), identifier des entreprises adhérentes dans le cadre d'actions spécifiques notamment le salon Talents et Métiers organisé par STEF, transmettre des offres d'emploi des adhérents à Saint-Etienne Métropole, faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois et mettre en place d'actions autour de la mobilité des salariés.
- **Le développement durable/rôle sociétale de l'entreprise** : sensibiliser les adhérents grâce à des ateliers et diffuser des informations des partenaires tels que les énergies renouvelables, la mobilité, et l'environnement et sensibiliser, plus particulièrement, aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 sur ces thèmes.
- **Le design** : sensibiliser les entreprises adhérentes à l'intérêt d'une approche design, moteur d'innovation.
- **Offre d'accueil des entreprises** : identifier des locaux / des fonciers privés vacants et communiquer auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole.

- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : valoriser le mécénat de compétences (Probono) auprès des adhérents ainsi que de l'action ESSPRESSO - action regroupant des acheteurs (entreprises classiques et collectivités) et des fournisseurs (de l'ESS).
- **La participation à l'attractivité du territoire** : promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels.

Au-delà de ces démarches précises, CLEO relaiera les informations et les actions portées par Saint-Etienne Métropole de manière générale (ESS, Attractivité du Territoire, commande publique, French Tech, etc.).

En complément de ce programme d'actions, CLEO poursuivra son action d'association d'entreprise en direction de ses adhérents en organisant des rencontres Inter-Adhérents, des visites d'entreprises, des conférences et des ateliers thématiques ainsi que des formations. Pour accompagner ses adhérents, CLEO propose également la participation à des salons professionnels et favorise l'activité en temps partagé via le Groupement d'Employeurs Ondaine.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, CLEO cherchera aussi souvent que c'est possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Tenant compte du contexte économique, financier et budgétaire des collectivités territoriales et considérant le programme d'actions 2020 de CLEO, Saint-Etienne Métropole propose une intervention financière à hauteur de 23 600 € en faveur de l'association CLEO.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à CLEO d'un montant global de 23 600 € pour l'année 2020,**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2020,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU